

APPEL À CANDIDATURES

Swiss ORL Grant

Formation complémentaire à l'étranger · 2027

DATE LIMITE

**1er février
2027**

CHF 50'000

MONTANT DE LA BOURSE

Tous les deux ans

ATTRIBUTION

Jusqu'au 31 mai

DÉCISION ÉCRITE

La **Société Suisse d'Oto-Rhino-Laryngologie, Chirurgie Cervico-Faciale (SSORL)** invite les médecins assistants et spécialistes ORL qualifiés à poser leur candidature au Swiss ORL Grant. Cette bourse offre une occasion unique de développement professionnel par une formation complémentaire à l'étranger.

Objectif de la bourse

La bourse sert de soutien financier à un séjour à l'étranger, afin d'acquérir des connaissances originales en oto-rhino-laryngologie ou dans un domaine connexe. Après leur retour, les bénéficiaires partagent les expériences acquises avec les membres de la SSORL.

Montant et attribution

Le montant de la bourse s'élève à CHF 50'000.00. L'attribution a lieu tous les deux ans.

Conditions de candidature

Les candidates et candidats doivent :

- 01** posséder un diplôme de médecin reconnu (Suisse ou MEBEKO) ;
- 02** être engagés dans un établissement de formation postgraduée ORL en Suisse ou être médecins spécialistes en ORL (FMH) ;
- 03** être membres de la SSORL (Young ORL ou membre ordinaire) ;
- 04** avoir moins de 40 ans ;
- 05** présenter une lettre de recommandation de la directrice ou du directeur de l'établissement de formation postgraduée ORL ;
- 06** disposer d'une garantie d'emploi pour au moins une année après le retour ;
- 07** fournir une confirmation écrite et un plan de formation de l'institution étrangère ;
- 08** soumettre un résumé structuré du projet prévu ;
- 09** présenter un budget pour le séjour à l'étranger.

Obligations des bénéficiaires

L'acceptation de la bourse implique les obligations suivantes :

- 01** retour dans un établissement de formation postgraduée ORL en Suisse pour au moins une année ;
- 02** remboursement du montant de la bourse en cas d'interruption prématurée du séjour, sauf cas exceptionnels ;
- 03** remise d'un rapport sur l'activité effectuée dans les six mois suivant la fin du séjour ;
- 04** présentation des résultats à l'assemblée de printemps de la SSORL dans un délai d'une année ;
- 05** déclaration de toutes les autres sources de financement du projet.

Procédure de candidature

Les candidatures sont possibles tous les deux ans. Elles sont adressées à la présidente ou au président du groupe de travail Prix et distinctions de la SSORL.

1er février
DÉPÔT

31 mai
DÉCISION ÉCRITE

Assemblée
ANNONCE

La décision est communiquée par écrit jusqu'au 31 mai. La bourse est annoncée lors de l'assemblée de printemps de la SSORL et sur le site internet de la société.

Documents à remettre

Veuillez joindre les documents suivants :

- 01** copie d'une pièce d'identité ;
- 02** copie du diplôme de médecin et, le cas échéant, du titre de spécialiste FMH en ORL ;
- 03** curriculum vitae ;
- 04** lettre de motivation, y compris le budget, le résumé du projet, la description de l'institution d'accueil, le curriculum vitae de la personne responsable et la déclaration des autres sources de financement ;
- 05** lettre de recommandation de la directrice ou du directeur de l'établissement de formation postgraduée ORL, y compris la garantie d'emploi ;
- 06** lettre de confirmation et plan de formation de l'institution d'accueil.

Nous nous réjouissons de recevoir votre candidature et de vous soutenir dans votre développement professionnel.

DÉPÔT

Par voie électronique, à l'attention de Madame Andrea Leimgruber

sekretariat@orl-hno.ch

Secrétariat de la SSORL

c/o IMK Institut pour la médecine et la communication SA

Münsterberg 1, 4001 Bâle

Informations complémentaires : www.orl-hno.ch